

RAPPORT DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

N° 4 2020 DU 29 MAI 2020

Présents : M. Kaiser, bourgmestre ; Mme Lutgen-Lentz, M. L'Ortye ; échevins
Mme Folmer, MM. Boumans, Schmit, Schmitz, Patz, Zenner ; conseillers
Mme Funk, secrétaire

Absents : Excusés : ---

Monsieur Kaiser, bourgmestre ouvre la séance à 14.00 heures et explique que la séance a lieu exceptionnellement au centre communal de Wilwerwiltz afin de suffire aux mesures de distancement social décidées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du virus COVID-19.

1. RECETTE COMMUNALE

a. Etat des restants

L'état des restants de l'année 2019 est présenté par le receveur communal, Madame Danielle Schmitz. Madame Schmitz demande une décharge de **11811,96€** sur un montant total de **68735,92€** de restants, **56923,96€** restent donc à recouvrer. Après avoir entendu Madame Schmitz dans ses explications concernant les recettes non-recouvrables le conseil communal approuve l'état des restants 2019 avec toutes les voix.

1. RECETTE COMMUNALE

b. Fixation du taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2021

I) Impôt foncier

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer les taux multiplicateurs en matière d'impôt foncier de la commune de Kiischpelt pour l'année 2021 à :

A	500%
---	------

B1	800%	B2	500%	B3	700%	B4	350%	B5	500%	B6	1500%
----	------	----	------	----	------	----	------	----	------	----	-------

Les taux restent donc inchangés par rapport à l'année précédente.

1. RECETTE COMMUNALE

b. Fixation du taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2021

II) Impôt commercial

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer le taux multiplicateur en matière d'impôt commercial pour l'année 2021 à 350%.

Le taux reste donc inchangé par rapport à l'année précédente.

1. RECETTE COMMUNALE

c. Crédit supplémentaire pour la rénovation du « Paschtoueschhaus »

Le conseil communal décide à l'unanimité de voter à l'article 4/611/221311/19013 (rénovation du presbytère à Enscherange) un crédit supplémentaire d'un montant de **2.500,00€** provenant de l'article budgétaire no. 4/630/222100/16009.

1. RECETTE COMMUNALE

d. Crédit spécial pour la réfection de la rue « Tëschen den Hoen » à Pintsch

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer et de voter à l'article **4/624/221313/20007** un crédit spécial d'un montant de **70.000€** provenant de l'article no. 4/624/221313/18003, ceci pour la réfection de la rue « Tëschen den Hoen » à Pintsch.



1. RECETTE COMMUNALE

- e. Approbation du devis pour la réfection de la rue « Tëschen den Hoen » à Pintsch

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis du 28 mai 2020 pour le projet de réfection de la rue « Tëschen den Hoen » à Pintsch établi par Monsieur André Weis, ingénieur technicien au service technique communal en date du 28 mai 2020 renseignant un coût estimé du projet de 66.609,39€ TTC (56.931,10€ HTVA).

1. RECETTE COMMUNALE

- f. Projet « Etude pour l'amélioration de l'état hydromorphologique » de la Clerve à Enscherange et Wilwerwiltz – décision de principe pour l'élaboration de l'étude

Le conseil communal décide à l'unanimité de faire réaliser l'étude de faisabilité dite « Étude pour l'amélioration de l'état hydromorphologique » de la Clerve à Enscherange et Wilwerwiltz par les bureaux d'études Luxplan et IUS sous condition de l'octroi du subside demandé auprès du Fonds pour la gestion de l'eau et couvrant au moins 90% des coûts estimés.

1. RECETTE COMMUNALE

- g. Informations sur les répercussions de la pandémie du Coronavirus sur les dotations de l'État

Le bourgmestre explique les répercussions de la pandémie du Coronavirus sur les dotations de l'État suivant l'information y relative diffusée par le Ministère de l'Intérieur. La commune doit s'attendre à une dotation étatique diminuée d'environ 700.000€ par rapport à l'estimation communiquée par l'État pour l'élaboration du budget 2020. Le bourgmestre souligne que malgré tout la commune continuera à investir et que les projets d'investissement prévus seront réalisés dans la mesure du possible.

2. REGLEMENTS COMMUNAUX

- a. Confirmation du règlement d'urgence sur la fermeture de la cour de l'école et du terrain de football avec ses exceptions

Les arrêtés de fermeture de la cour de l'école, du terrain de football et du hall multisports pris par le collège échevinal sont confirmés. Ces décisions seront adaptées au fur et à mesure aux nouvelles dispositions réglementaires décidées par le gouvernement.

2. REGLEMENTS COMMUNAUX

- b. Règlement communal introduisant une aide financière pour les entreprises ayant leur siège social dans la commune de Kiischpelt obligées d'arrêter leur activité dans le cadre des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19

Le conseil communal mène des discussions au sujet d'un règlement communal introduisant un mécanisme pour l'octroi d'aides financières aux entreprises ayant leur siège social dans la commune de Kiischpelt et ayant été obligées d'arrêter leur activité dans le cadre des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19.

3. LOGEMENT - Droit de préemption

Le conseil communal décide avec 8 voix pour et 1 abstention de ne pas exercer son droit de préemption portant sur divers immeubles en vente dans la commune de Kiischpelt et pour lesquels un certificat y afférent avait été demandé par les notaires respectifs.



4. RESOLUTION-TYPE - Position relative à la stratégie belge de gestion des déchets nucléaires dans le cadre de la consultation publique transfrontalière de l'ONDRAF

Le conseil communal adopte à l'unanimité la prise de position, telle qu'elle a été proposée par le SYVICOL au sujet de la stratégie belge de gestion des déchets nucléaires dans le cadre de la consultation publique transfrontalière de l'ONDRAF.

5. ORTAL - Présentation du projet "Qualitéitswanderweeër"

Le bourgmestre présente le nouveau concept de promotion et d'entretien pour les sentiers touristiques régionaux développés par l'ORTAL.

6. FAUSSES INFORMATIONS SUR FACEBOOK

Actuellement un citoyen de la commune de Kiischpelt mène une campagne destinée à diffuser de fausses informations sur Facebook au sujet d'un développement présumé d'une zone d'activité économique au lieu-dit « Loumillen » à Enscherange.

Le bourgmestre tient à préciser que la « Loumillen » et le bâtiment avoisinant se trouvent actuellement en zone verte. Le projet du plan d'aménagement général en procédure prévoit le classement comme construction à conserver des deux bâtiments concernés.

De même, avant tout développement, un plan d'aménagement nouveau quartier devra être élaboré dans le respect des spécifications de la zone spéciale « moulin à tan » prévue au lieu concerné (v. partie écrite du projet de plan d'aménagement général sur le site internet de la commune (https://www.kiischpelt.lu/fr/Pages/PAG_Doc.aspx) :

Art. 6.1 Zone spéciale « moulin à tan d'Enscherange » (SPEC mtE)

La zone spéciale « moulin à tan d'Enscherange » est essentiellement destinée aux activités d'un centre d'accueil et d'innovation pour entreprises (start-up) orientées vers l'innovation, la recherche et le développement de nouvelles technologies, le domaine de prédilection étant l'écotechnologie.

Sont admises des activités de prestations de services en relation directe avec les activités de la zone ainsi que des établissements de restauration et d'hébergement en relation avec les besoins de la zone.

En restant classé en zone verte, ce lieu, témoin de l'histoire industrielle de la commune de Kiischpelt, serait condamné au déclin à défaut d'investisseurs prenant le risque de se lancer dans le développement d'un projet.

